

République Française

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

CANTON
DE CAMBRAI

SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 juillet à 18 h 30

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 1^{er} juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Quorum : 6.

Etaient présents : Jean-Marc BÉZÉ – BOHACZ Guillaume – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LEMAIRE.

Etaient absentes excusées : Elisa POULAIN – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET.

Procuration : Madame Emma PORTIER à Monsieur Jean-Marc BÉZÉ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mr Guillaume BOHACZ.

20240705-04

**DÉCISIONS RELATIVES AUX CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES DANS LE CADRE
DE L'APPEL D'OFFRE LANCÉ POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE
DU MILLE-CLUBS**

1/ Marchés de travaux initiaux :

Vu le code de la commande publique,

Vu la présentation, en date du 11 mars 2024, des rapports d'analyse des offres pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, par Monsieur Olivier Bédu, du Cabinet CIBLE VRD, aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Rénovation énergétique du Mille-Clubs

Lot 1 : Gros œuvre :

Entreprise : BONIFACE

Montant du marché avec variante imposée Remplacement du dôme existant : 205 190,30 € HT

Lot 2 : Menuiseries Extérieures :

Entreprise : ADP MENUISERIE

Montant du marché avec variante imposée Châssis acoustique : 76 960,00 € HT

Lot 3 : Plâtrerie :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 16 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 16 juillet 2024

Entreprise : HOME CUSTOM
Montant du marché avec variante imposée Isolation Acoustique : 81 715,00 € HT

Lot 4 : Plomberie Sanitaires :

Entreprise : FRANÇOIS & FILS
Montant du marché : 69 653,00 € HT

Lot 5 : Electricité :

Entreprise : EIN
Montant du marché avec variante imposée Coupure de Sonorisation : 43 623,11 € HT

Lot 6 : Peinture :

Entreprise : VENEL
Montant du marché : 12 851,38 € HT

Lot 7 : Voirie Réseaux Divers :

Entreprise : LECLERCQ T.P.
Montant du marché : 119 292,80 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

2/ Avenant au marché Gros œuvre :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour répondre aux normes acoustiques en vigueur et préserver la tranquillité du voisinage, nous avons réalisé une étude extérieure après les marchés de travaux initiaux ayant fait l'objet de procédure de consultation avec publicité légale. Il souligne que, cette étude, représente un effort financier supplémentaire considérable mais, jugé nécessaire par le conseil municipal, pour le bien-être du voisinage.

Considérant que, suite à cette étude, la mise en place d'une superstructure est nécessaire pour accueillir une isolation acoustique rendu indispensable pour répondre aux normes (solidité de l'ouvrage et normes acoustiques),

Considérant que l'entreprise BONIFACE a déjà dans son lot GROS ŒUVRE, des prestations similaires et, que ces travaux complémentaires de mise en place d'une superstructure représentent un coût supplémentaire de 60 087 € 57 HT soit, environ 30% d'augmentation de masse des travaux pour l'entreprise BONIFACE, ce qui est inférieur au 50% maximum autorisés, conformément de l'article R2194-3,

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de mettre en place une modification de marché (avenant) avec l'entreprise BONIFACE, selon l'article R2194-2 et 3, pour la mise en place de la superstructure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter et réaliser les travaux complémentaires énumérés ci-dessus, rendus nécessaires pour accueillir l'isolation acoustique, d'autoriser Monsieur le Maire à accepter et à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise BONIFACE.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Secrétaire,
Guillaume BOHACZ

Le Maire,
Bernard HUREZ.